



RENDEZ-VOUS DU CYCLE DE CONFÉRENCES 2020-2021

Cycle de conférence proposée par
L'Union Francilienne des Fédérations des Centres Sociaux

Justice sociale & Discriminations

4 MARS 2021

avec Catherine Neveu,
anthropologue et directrice de recherche au CNRS



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Introduction

Au courant de l'année 2020, la commission Lutte Contre les Discriminations d'Ile-de-France a échangé à plusieurs reprises au sujet des impacts de la crise sanitaire sur les réalités des professionnel.le.s, des bénévoles, des habitant.e.s du réseau des centres sociaux. De nombreuses situations de stigmatisations, d'inégalités, de discriminations et d'injustices ont été relevées, révélées ou renforcées sur nos différents territoires. Des rapports sociaux et de pouvoir se sont transformés ou accentués.

Le caractère sensible comme le flou et la complexité de certaines notions peuvent entraîner une difficulté d'appropriation de ces enjeux, qui a contribué à motiver ce projet.

Pour outiller au mieux les acteur.rice.s des centres sociaux dans ce contexte, la commission a pensé un cycle de conférences-débats qui permet d'appréhender et d'analyser ces situations de dominations, d'exclusions et de violences, visant à renforcer les capacités d'actions des acteur.rice.s du réseau.

La première conférence-débat de ce cycle s'est déroulée le 4 mars 2021 avec Catherine Neveu, anthropologue et alliée du réseau des centres sociaux. Elle a permis de décortiquer les notions de discriminations, de justice sociale redistributive et de justice sociale de reconnaissance, mais aussi d'aborder les questions de

discriminations systémiques et intersectionnelles. Cet espace d'échanges a permis :

- *De nous muscler en termes de compréhension et d'analyse ;*
- *D'échanger entre acteur.rice.s des centres sociaux sur les réalités qui nous portent et nous importent ;*
- *De créer du commun en termes de référentiel de pensée et d'action ; en termes de perspective.*

La question de l'égalité est centrale dans le positionnement des centres sociaux, c'est un sujet potentiellement conflictuel, mais comme tous les sujets essentiels. Le croisement des regards et la prise en compte de la parole des premier.e.s concerné.e.s permettent de partager les vécus, les perceptions, les parallèles avec d'autres injustices et d'accompagner les mobilisations individuelles et collectives.

Les membres de la commission LCD

Qu'est-ce que la justice sociale ?

Propos introductifs de Catherine Neveu :

C'est tout d'abord **un principe politique et moral qui a pour objectif l'égalité des droits et une solidarité collective**, permettant une redistribution juste et équitable des richesses matérielles mais aussi symboliques. Plusieurs interprétations de ce principe existent.

Dans une vision libérale de la justice sociale, on considère que celle-ci dépend de l'existence d'opportunités dont chacun.e pourrait se saisir ou non, on soutient donc l'idée d'une égalité des chances (des chances de pouvoir se saisir de ces opportunités). Il s'agit d'une vision libérale, car la société y est conçue comme un marché où chacun peut se saisir d'opportunités qui sont mises à sa disposition, comme si on était tous égaux par ailleurs, c'est-à-dire une vision qui ne tient pas compte de ces effets structurels, de ces formes de domination et des inégalités profondes qui existent.

Dans une vision plus interventionniste, on considère que la redistribution des richesses nécessite l'intervention de l'Etat, par exemple grâce à la mise en place de services publics dotés en ressources et en personnel et accessibles à tous. Mais la justice sociale est aussi une notion subjective ; cela signifie qu'elle est perçue différemment selon les individus, elle dépend du sens du « juste » de chacun.e.

Dire que la notion est subjective ne signifie pas qu'elle est personnelle ; en effet, nous sommes tous des acteurs situés socialement, et nos représentations sont forgées par nos positions particulières dans la société. Ces sens du « juste » sont donc socialement construits, ils dépendent de l'éducation, du parcours, du vécu, des expériences de chacun.e, et est empreint des représentations sociales dominantes.

La manière de penser la justice sociale dépendra donc largement de la perception des inégalités. Certaines inégalités peuvent ne pas être perçues comme telles parce que les représentations sociales dominantes ne permettent pas de les penser comme des inégalités. Certain.es peuvent considérer par exemple qu'il est normal, et donc pas injuste, que des professions ou des métiers qui ont un niveau de qualification très différents ne soient pas rémunérés de la même manière. Bref, toutes les inégalités ne se « valent pas » ; certaines sont visibles, perçues, généralement pas de la même manière par tou.te.s ; et d'autres ne sont pas perçues, ne sont pas visibles ou sont moins visibles. Certaines inégalités sont perçues comme injustes, d'autres pas.

Pour parler d'inégalités et donc de justice sociale, il faut alors être attentif.ve à sa propre norme sociale, à sa propre position dans la société, parce que c'est à partir de là que l'on peut comprendre pourquoi on trouve certaines inégalités justes ou injustes. C'est aussi à partir de là que l'on peut savoir comment les inégalités affectent les individus et comprendre les principes de justice qui sont mobilisés par des individus ou des groupes.

Il est donc important d'échanger sur ces principes de justice, qui découlent de nos positions sociales et de nos parcours. **Les inégalités sont donc à la fois des faits sociaux objectivables et mesurables** (par exemple, les chiffres qui montrent les inégalités d'accès à des ressources et services divers) ; **et des faits moraux et normatifs** (des jugements que l'on porte sur les faits, sur les inégalités elles-mêmes, qui dépendent de la norme que l'on porte individuellement ou collectivement).

Par ailleurs, il ne suffit pas de prendre conscience des inégalités pour s'engager dans des formes d'actions collectives visant à les réduire. On peut ne pas être conscient.e.s d'un certain nombre d'inégalités ; ou on peut en être conscient.e.s sans que cela débouche sur des revendications ou des mobilisations soit parce que les personnes qui ressentent ces inégalités ou injustices sont des acteur.rice.s faibles ou ne se sentent pas légitimes ; soit parce que ce qu'ils et elles décrivent comme injustices ne sont pas perçus comme telles par les autres, par la majorité.

On peut alors avoir le sentiment qu'il y a tellement peu de personnes qui partagent notre sens du juste que cela ne vaut pas la peine de se mobiliser, ou avoir le sentiment que l'on ne peut rien y faire, que les structures sont tellement figées que l'on ne peut pas les bouger.

Aujourd'hui il existe deux canaux principaux d'expression de la volonté de justice sociale :

- *Des revendications qui visent à assurer un juste équilibre dans la redistribution des biens et ressources disponibles : juste équilibre entre les riches et les pauvres, entre les capitalistes et les travailleurs ou entre les pays.*

Ces revendications visent alors à mettre en place des mécanismes égalitaires de redistribution. Cette volonté de justice sociale s'exprime plus en termes de redistribution des biens et des ressources disponibles, et historiquement, elle est proche des formulations en termes de lutte des classes.

- *Des revendications qui portent sur le respect des différences personnelles et collectives qui marquent les individus dans leur rapport aux autres.*

C'est l'aspiration à un monde où la conformité aux normes culturelles dominantes de la majorité ne constituerait plus la condition préalable à un traitement égalitaire. C'est une volonté de justice sociale qui dit que pour être traité.e de manière égale, il ne devrait pas être nécessaire de se conformer aux normes culturelles dominantes, de la majorité.

Il s'agit de penser, de créer un monde où les minoritaires, ou les minorisé.e.s, pourraient vivre et faire accepter leurs différences pleinement (voir Nancy Fraser).

Pour aller plus loin...

Si certain.e.s auteur.rice.s opposent ces **deux formes de revendications de justice sociale**, d'autres soulignent, comme Nancy Fraser, qu'il est particulièrement improductif d'opposer les aspirations à une redistribution des biens et des ressources et les aspirations à la reconnaissance. Pourquoi devrait-on choisir entre **redistribution** et **reconnaissance**, ou considérer que l'une soit plus légitime que l'autre ? Ainsi, les revendications redistributives sont traversées par des enjeux de reconnaissance, de dignité ; et il y a des enjeux de redistribution des ressources dans les luttes dites identitaires, dans les mobilisations autour des enjeux de reconnaissance.

Nancy Fraser souligne ainsi que les sphères économiques, culturelles ou symboliques se recoupent toujours, on ne peut pas les délier. Ainsi, les politiques publiques qui visent à redistribuer le revenu à travers des programmes d'aides sociales interprètent et valorisent certaines activités de manière différente, par exemple élever des enfants vs. travailler comme salarié.e. Ces programmes d'aides sociales créent et hiérarchisent différentes positions subjectives mais il y a là aussi des enjeux de reconnaissance, par exemple lorsque l'on oppose des « mères assistées sociales » et des « contribuables qui eux cotisent, payent et contribuent à la production de richesse et sa redistribution ».

Les prestations sociales, qui représentent la forme la plus directe de redistribution, s'accompagnent souvent d'un stigmat social qui tend à déclasser les allocataires, en les opposant aux travailleur.se.s

productif.ve.s ou aux contribuables qui, eux, ne s'en remettraient pas à l'Etat. Les plus démunis.e.s sont ainsi ciblé.e.s par rapport à une norme sociale et culturelle dominante. Les revendications redistributives ont donc nécessairement un effet sur le statut social et l'identité des individus, des effets symboliques.

Il y a un enjeu important à aborder de front ces deux dimensions, ces deux formes d'injustices et d'inégalités, ces deux manières de penser la question de la justice sociale autour de la redistribution et de la reconnaissance en rendant compte de toute la complexité des processus et de voir qu'elles sont tout aussi légitimes l'une que l'autre et qu'il n'y a aucune raison de les opposer, comme si l'une empêchait de penser l'autre. Selon Nancy Fraser, la justice sociale suppose donc « d'intégrer la charge émancipatoire de chacun de ces paradigmes ».

Que l'on parle de justice sociale redistributive (droits fondamentaux de chacun.e de jouir d'une répartition équitable des ressources matérielles disponibles) ou de justice sociale autour de la reconnaissance (être accepté socialement dans sa singularité), on est bien face à des enjeux de domination et d'oppressions qu'il est important de prendre en charge.

Qu'est-ce que les Discriminations ?

Les discriminations sont des traitements inégaux et illégaux au regard de critères énumérés par la loi. A l'heure actuelle il y a dans le code pénal 25 critères qui permettent de fonder une accusation de discrimination.

La discrimination désigne l'accès inégal à certains biens et services ou un traitement défavorable. Elle a des incidences importantes sur les parcours de vie des individus

La discrimination peut être directe, ce qui est assez rare, mais cela existe. Elle est plus souvent indirecte ; on parle alors de processus qui ne visent pas la discrimination, qui ne visent pas explicitement un traitement défavorable ou inégalitaire, mais qui en produisent : les effets sont discriminatoires même si l'intention ne l'est pas.

La discrimination peut aussi être systémique : on désigne par là une répétition routinière de discriminations qui s'inscrit dans une configuration historique permettant leur reproduction. On peut penser ici à la manière dont fonctionne la police aux Etats-Unis, voire en France.

Il faut distinguer la discrimination de la **stigmatisation**. Celle-ci correspond à des attaques qui ciblent certains groupes du fait de traits négatifs qui leurs sont associés. C'est une forme de violence symbolique qui relève de l'**altérisation**, c'est-à-dire la transformation des personnes ou des groupes en « autres », par rapport à un « nous » plus valorisé.

Ces notions sont très liées car c'est souvent la stigmatisation qui soutient et nourrit la discrimination. Les données sur les discriminations en France sont nombreuses. L'existence de discriminations, notamment ethno-raciales, est avérée de multiples

manières et c'est un constat solide (voir notamment Julien Talpin et al. (dirs.) L'épreuve de la discrimination, Enquête dans les quartiers populaires, PUF, 2021).

Comme pour les d'autres injustices, la façon d'interpréter les situations discriminatoires et d'y réagir dépend des cadres culturels et sociaux que l'on porte. Ces cadres sont le fruit de l'histoire individuelle et collective, des dispositifs légaux et institutionnels, de la mobilisation des mouvements sociaux... Tout cela crée des contextes spécifiques qui sont différents dans chaque société.

Le contexte français se caractérise de manière historique, et on le voit de manière particulièrement nette ces temps-ci, par le rejet du mot « race ». Ce qui est en lien avec la conception dominante de la citoyenneté selon laquelle les citoyen.ne.s sont des individus abstraits, qui se devraient se détacher de leurs conditions sociales pour être considérés comme égaux.

Ce qui a été appelé « le creuset français » a reposé sur l'invisibilisation des origines étrangères d'une partie de la population française, et cet « aveuglement à la couleur » (colour blind, daltonien.ne, en traduction littérale), historiquement construit dans la société française, résulte d'un travail politique et institutionnel intense qui conceptualise systématiquement les catégories raciales comme étant dangereuses. Pourtant, dès 1981 Colette Guillaumin disait « Non, la race n'existe pas. Si la race existe. Non, certes elle n'est pas ce que l'on dit qu'elle est mais elle est néanmoins la plus tangible et brutale des réalités. C'est très exactement cette réalité de la "race", cela n'existe pas, cela pourtant produit des morts ».

Dans leur ouvrage, Julien Talpin et ses collègues expliquent pourquoi elles.ils mobilisent cette notion de « race » qui : « renvoie à une expérience partagée de "racialisation", c'est à dire l'assignation à une position matérielle et symbolique subalterne au sein de l'ordre social (renvoyant à certains traits phénotypiques, mais également physiques, culturels, etc [...]). D'un point de vue sociologique, la "race" est entendue non pas au sens biologique du terme mais comme le découpage du monde social en catégories "raciales" produites par le racisme. La "race" ne préexiste pas au racisme, elle en est le résultat ».



Réactions de Catherine Neveu

« *Nos points de vue personnels ne sont jamais uniquement nos points de vue personnels. Ils sont structurés, élaborés en fonction de notre position sociale, de notre éducation, de tout ce qui nous constitue...*

« Au regard de vos échanges en petits groupes, je voulais revenir sur un premier point, celui de la **complexité**, l'idée que tous ces enjeux, toutes ces questions sont extrêmement complexes parce qu'ils renvoient à de multiples dimensions... Et puis aussi, comme cela a été dit dans quelques groupes, le fait que cela soit complexe parce que comme chacun pense quelque chose de différent, a son propre point de vue, comment faire avec tout cela, avec toute cette diversité de points de vue ?

Je ne voudrais pas avoir été mal comprise sur un point important : dire que le sens du juste est « subjectif », ça ne veut pas dire que c'est purement individuel. Quand on dit que le sens de la justice, le sens du juste ou de l'injuste sont subjectifs, cela signifie qu'il ne peut pas y avoir de définition générale, valable pour tout le monde et tout le temps. « **Subjectif** » ne veut pas dire individuel et personnel.

Comme je l'avais indiqué, ces « sens du juste », la perception de processus comme étant injuste ou la perception d'inégalités comme étant injuste, sont socialement formés. Ils s'inscrivent dans des structures sociales, dans des représentations sociales. Nos points de vue personnels ne sont jamais uniquement nos points de vue personnels. Ils sont structurés, élaborés en fonction de notre position sociale, de notre éducation, de tout ce qui nous constitue...

Cela fait de chacun.e d'entre nous bien sûr, des individus spécifiques, mais nous inscrit surtout dans des cadres sociaux qui structurent nos manières de percevoir la société et les « autres ».

Je voulais donc rappeler l'importance d'être conscient. es de l'existence de normes sociales puissantes qui s'imposent à nous. Il y a des structures sociales et des rapports de domination, et pas simplement une collection d'individus et de subjectivités individuelles. »

« *Les discriminations sont des expériences toujours personnelles qui affectent des individus*

« Ce qui m'amène au deuxième point que je voulais évoquer : il y a eu aussi dans les travaux en groupes des remarques, des éléments des discussions soulignant que ce qui est compliqué aussi, c'est que les discriminations sont des expériences toujours personnelles qui affectent des individus. Là aussi, il faut insister sur le fait que, certes, la discrimination est toujours une expérience individuelle pour les personnes qui la subissent, une expérience qui les affecte profondément ; mais c'est une expérience partagée par un grand nombre de personnes. Ce n'est donc pas juste une expérience individuelle, ce que montre très bien l'ouvrage

L'épreuve de la discrimination. Celle-ci n'est pas uniquement le fruit de réactions individuelles, elle est liée aux structures sociales, aux cadres culturels, aux normes dominantes, donc tout cela s'inscrit dans un ensemble de représentations dont il faut être conscient.e.

Il me semble donc nécessaire d'insister sur la nécessaire prise en compte des dimensions structurelles, du poids des normes sociales dominantes dont on n'est pas toujours conscient.e. Et c'est d'ailleurs un des grands intérêts du travail en cours dans le réseau des centres sociaux sur ces questions de justice sociale, d'injustice et de discriminations, que de permettre d'explicitier les cadres culturels, symboliques, sociaux dans lesquels on fonctionne - et de rappeler que ces expériences ou représentations ne relèvent pas de la pure subjectivité interindividuelle. On est aussi dans une société qui façonne les manières de réagir et de penser. »

« *La question de l'égalité et de la minorité, ce n'est pas qu'une question de nombre.*

« Ce qui m'amène aussi à rappeler que la question de l'égalité et de la minorité, ce n'est pas qu'une question de nombre. J'ai vu que dans l'un des groupes, il y avait eu une discussion autour des questions de genre, dans laquelle on soulignait qu'il était important, pour assurer l'égalité, d'avoir des conseils d'administration ou des équipes où il y a autant d'hommes que de femmes. Bien évidemment, c'est extrêmement important, c'est un choix très fort ; mais il faut rappeler que la minorisation, c'est-à-dire le fait d'être mis en minorité et/ou considéré.es comme « mineur.es », ce n'est pas une question de nombre, c'est une question de rapports de domination. Les femmes ont été et sont minorisées alors qu'elles composent la moitié ou plus de la population ; elles peuvent être aussi nombreuses que les hommes dans un conseil d'administration ou une équipe, si les rapports sociaux ne sont pas interrogés de manière critiques, elles peuvent tout à fait rester une minorité ».

« *L'intersectionnalité, il s'agit de saisir comment ces discriminations diverses, en s'entrecroisant, produisent des effets spécifiques*

« Un des groupes s'est également demandé s'il fallait traiter les discriminations une par une ou se consacrer à l'une plus qu'une autre pour la traiter « en profondeur ». Cela peut être une stratégie efficace pour travailler plus spécifiquement tel ou tel aspect dont on observe sur le territoire où on est qu'il est particulièrement sensible ou mal vécu.

Mais cette stratégie peut avoir des limites. En effet, il faut prendre en compte ce qui est appelé l'intersectionnalité ; par ce terme, il ne s'agit pas uniquement de dire qu'un certain nombre de personnes ou de groupes cumulent des inégalités qui s'additionnent ; il s'agit de saisir comment ces discriminations diverses, en s'entrecroisant, produisent des effets spécifiques. Cela peut renvoyer, par exemple, à la question du traitement des femmes des quartiers populaires ; dans un des groupes, un.e participant.e a souligné qu' « elles ne sont pas juste des mères, elles sont plein d'autres choses ! ». Certes.

Mais si elles ne sont pas que mères, elles le sont aussi. Ne se heurte-t-on pas là parfois à un regard négatif sur la maternité, hérité de l'histoire du féminisme où cette question de la maternité a été, pour des raisons historiques et légitimes, très débattue et critiquée (réduction du rôle des femmes à la procréation), ce qui a pu déboucher sur des formes de dévalorisation de cette dimension de la vie des femmes. Il pourrait être intéressant de regarder des groupes comme le « Front de Mères », animé par Fatima Ouassak qui accompagne des collectifs de mères dans les quartiers populaires, qui se mobilisent et qui s'engagent parce qu'elles sont

des mères qui se soucient de l'avenir de leurs enfants. Elle a aussi écrit un livre sur la puissance politique des mères. Historiquement, il y a plein d'exemples où c'est en tant que mères (porteuses d'une puissance politique), que des femmes se sont mobilisées, comme en Argentine contre les disparitions sous la dictature. »

« *C'est un progrès quand on est capable de nommer et de reconnaître des rapports de domination comme étant des rapports injustes.* »

« Dans les travaux de groupes, certain.es ont également souligné que « les inégalités, ça a toujours existé ! ». Il s'agissait alors de constater soit qu'il y en a toujours eu et qu'on ne peut pas y faire grand-chose ; soit qu'il y a des inégalités dont on parle depuis des années et que la situation n'évolue pas beaucoup.

Qu'il y ait toujours eu des inégalités, c'est indéniable, tout comme le fait que certaines injustices ont été repérées depuis longtemps et qu'on n'a pas le sentiment de progresser beaucoup dessus. Mais ce n'est pas une raison, ni pour s'en satisfaire, ni pour se sentir impuissant. Tout d'abord parce que s'il y a toujours eu des inégalités, il est clair que, par exemple, il y a des processus, des positions, des manières d'être aujourd'hui qui sont pensées aujourd'hui comme injustes, alors qu'elles ne l'étaient pas il y a dix ou quinze ans, et ça, c'est un progrès !

Que des situations, des types de relations perçues comme naturels, comme normaux, il y a dix, quinze ou vingt ans, soient aujourd'hui évoqués, mentionnés, discutés comme relevant d'injustices, c'est quand même un gros progrès. Le harcèlement pendant très longtemps n'était pas perçu comme une injustice, aujourd'hui ça l'est, et c'est un progrès. Alors, on peut

se dire « tiens, encore une nouvelle injustice qui nous tombe dessus, comme si on n'en avait pas assez... ».

Mais c'est un progrès quand on est capable de nommer et de reconnaître des rapports de domination comme étant des rapports injustes. Et le fait qu'on arrive à verbaliser, à exprimer, et à faire reconnaître que telle situation, telle position, tel type de rapport social est injuste et qu'il faut agir dessus, cela introduit des changements. Et ces changements ont des effets sur les structures culturelles dominantes.

Donc, il ne s'agit pas de considérer qu'on aurait de plus en plus d'inégalités ou d'injustices qui émergeraient et dont on ne saurait plus quoi faire. Cette expression et reconnaissance d'inégalités comme étant injustes ont aussi des effets parce qu'elles transforment ce cadre culturel dans lequel on est inscrit et parfois, le transforment dans un sens émancipatoire et égalitaire. »

« *Prétendre être neutre, c'est avoir une posture politique qui estime qu'on peut être neutre dans la société dans laquelle on vit.* »

« Je voulais également revenir sur un point important apparu dans les discussions : « comment faire pour se saisir de tout cela dans les centres sociaux, étant donné le devoir de neutralité auquel nous serions soumis ? ». Il faudrait là ouvrir tout un débat sur cette question de la neutralité.... Être neutre signifie-t-il ne pas prendre en compte l'expression de sentiments d'injustice ou de situations d'inégalité ? Être neutre signifie-t-il trouver des inégalités touchant différentes personnes et les traiter de manière équivalente, afin d'être sûr.es de ne pas « privilégier » un groupe par rapport à un autre ?

Personnellement, je ne crois pas à la neutralité. En tant que chercheuse, je ne suis pas neutre. Je ne suis pas neutre parce que je suis une femme blanche de catégorie sociale supérieure, universitaire. Donc, mon regard sur la société est aussi structuré par ces

positions sociales, il n'est pas neutre. L'enjeu serait plutôt d'arriver à objectiver la position à partir de laquelle on parle ; mais on n'est jamais neutre, surtout quand on occupe une position par exemple de salarié.e dans un centre social, qui reste une position de pouvoir (ce qui ne signifie pas qu'on s'efforce de traiter de manière égale toutes les personnes rencontrées).

Ces enjeux renvoient également à des craintes exprimées dans les discussions en groupes par rapport aux financeurs : si on s'engage sur ces questions d'injustice ou de discrimination, « on risque d'être taxé de politique ». Mais de toute façon, vous en faites ! Ainsi, prétendre être neutre, c'est avoir une posture politique qui estime qu'on peut être neutre dans la société dans laquelle on vit. L'ensemble des actions qui sont menées dans les centres sociaux ont des sens politiques. Trop souvent, elles ne sont pas reconnues comme telles, mais elles ont des dimensions politiques.

Prendre conscience de la dimension politique de ce qui est fait et peut-être l'assumer de manière plus nette pourrait être intéressant. Ce qui sans doute pourrait avoir des conséquences vis à vis des financeurs et des partenaires, surtout dans le contexte actuel où la tendance générale est quand même plutôt à ne pas vouloir voir une seule tête dépasser et à ne pas vouloir entendre une seule voix discordante.

Mais peut être justement parce qu'il y a pas mal de gens qui sont inquiets de ces dérives autoritaires, ce peut-être une période où l'on peut trouver des alliés parmi les partenaires pour résister à cette ambiance

générale de délégitimation systématique de tous ceux et celles qui ne sont pas « dans la ligne » officielle. »

« *Cette norme de la mixité, ne soit pas une manière de masquer les rapports de domination.*

« Enfin, je voulais revenir rapidement sur d'autres points qui ont été évoqués en filigrane dans un certain nombre de contributions et de questions.

Un de ces points renvoie à quelque chose qui est historiquement très important dans les centres sociaux : cette tension constante entre impératif de mixité sociale d'une part et reconnaissance des inégalités, des injustices et des discriminations d'autre part. Dans la recherche collaborative Engagir que nous avons menée en Région centre Val de Loire on a bien vu l'importance de cette tension.

Des ateliers ont été organisés durant lesquels par exemple était évoqué le fait que ce serait peut-être bien de ne pas avoir d'activités genrées, que la mixité était une richesse, qu'il fallait favoriser la rencontre et la discussion entre les groupes et entre les personnes ; ce qui est parfaitement louable et certainement souhaitable pour un tas de raisons. A condition toutefois que ce paradigme et cette norme de la mixité, ne soit pas une manière de masquer les rapports de domination. On peut toujours dire que c'est bien, quand les gens se rencontrent, ils discutent, ils partagent, et c'est certainement très fructueux et important de favoriser ça.

Mais le favoriser en ne prenant absolument pas en compte les positions sociales inégales dans lesquelles on est, c'est un peu un problème, de mettre tout ça sur le tapis comme si ça n'existait pas. Ce qui renvoie à la fois à la question de l'entre soi et du dit « communautarisme » dans les questions que vous aviez abordées en amont.

Dans le cadre du programme Engagir, on a également fait un atelier de co-production où on a discuté de la question de l'entre soi, pour savoir à quelles conditions, et de quelles manières, des formes d'entre soi pouvaient être des ressources, des choses positives, et pouvaient permettre justement des formes de développement du pouvoir d'agir des personnes.

Il me semble que c'est vraiment quelque chose sur lequel il faut réfléchir, parce qu'il y a plein de formes d'entre soi qui sont émancipatrices, et qu'il ne faut absolument pas réduire à cette espèce de terme péjoratif, passe-partout et fourre-tout de « communautarisme ». Parce qu'il y a quand même plein de formes d'entre soi qui ne posent problème à personne, notamment l'entre soi des classes moyennes, l'entre soi des riches. Personne ne se préoccupe de savoir si ça fabrique ou pas du communautarisme ou du pseudo-communautarisme.

Donc là aussi il faut être conscient de ces inégalités et de ces formes de stigmatisations, qui font que certaines formes d'entre soi sont par principe considérées négativement, alors que d'autres ne sont même pas vues comme étant des formes d'entre soi. Ça renvoie à la dimension subjective de ces inégalités, et là on voit bien que ce n'est pas juste une dimension individuelle, mais que ce sont les cadres sociaux dans lesquels on est, qui font que telle ou telle forme d'entre soi est perçue comme dangereuse, risquée, et problématique, alors que telle autre n'est même pas vue comme une forme d'entre soi.

On a donc mené tout un travail là-dessus pour voir à quelles conditions et de quelles manières, des formes d'entre soi pouvaient être émancipatrices, parce qu'elles sont protectrices, parce qu'elles permettent de la confiance, de se sentir en sécurité pour parler, pour s'exprimer.

Et là encore je renverrais à toute l'histoire du féminisme qui a clairement montré que l'existence d'espaces d'entre soi en non-mixité choisie sans hommes, avait quand même eu une puissance permettant aux femmes de mettre des mots sur ce qu'elles vivaient, de partager leurs expériences, et de politiser les expériences individuelles en les rendant collectives, et en montrant leur caractère structurel et pas juste leur caractère individuel. »

Le temps des questions

*Comme il y a différents sens du juste,
on ne pourra jamais être juste et ça ne
conviendra jamais à tout le monde ?*

« Oui, bien sûr, mais ce sont bien les désaccords qui font qu'une société existe et qu'elle est dynamique ; c'est bien parce qu'on n'est pas d'accord sur certaines choses que l'on a besoin d'en discuter, besoin de les exprimer, d'élaborer des compromis sur certains points ; qui sont certainement des compromis temporaires, parce que ce qui fait société, c'est les débats sur les désaccords, ce n'est pas le fait que l'on pense de la même manière.

L'enjeu est-il de « convenir à tout le monde » ou de reconnaître les formes d'inégalités qui structurent la société et de s'en saisir pour les réduire ?

Aujourd'hui, il y a des processus ou des relations qui sont pointés comme injustes, qui ne l'étaient pas il y a 15 ans, donc oui, jamais personne ne sera entièrement satisfait parce que notre regard sur ce qui est injuste change constamment et c'est tant mieux. »

*Existe-t-il des inégalités acceptables ?
Et si oui lesquelles ?*

« Il y a des inégalités qui ont longtemps été acceptables, parce qu'elles étaient acceptées. L'enjeu est de voir comment on permet qu'émergent petit à petit des formes plus collectives d'expression de ces sentiments d'injustice, qui sont souvent vécus comme une humiliation individuelle, une responsabilité ou une faute personnelle.

Comment faire en sorte de « socialiser » (de rendre collectives) ces expressions fondées sur l'expérience individuelle, pour réaliser que nous n'en sommes pas les seuls responsables mais qu'elles ont à voir avec les structures sociales.

Ça s'appelle « politiser », c'est-à-dire passer d'un sentiment individuel à une prise de conscience collective. C'est de la politisation au sens de se saisir d'une question, de comprendre son caractère collectif et de s'organiser collectivement pour transformer la société. »

Quelle formation pour les acteur. rice.s des centres sociaux ?

« C'est une question très courante dans le réseau des centres sociaux que de souhaiter disposer de formation. C'est certainement important, mais de quelle formation parle-t-on ?

Ce n'est pas qu'une question d'outils au sens de techniques, c'est une question de formation politique, d'éducation populaire, par exemple sur l'histoire du colonialisme, sur l'histoire du traitement des discriminations et de l'absence de prise en compte de cette question dans la société française, sur l'histoire du mouvement ouvrier... qui nous permettrait de

comprendre les cadres sociaux et politiques dans lesquels on est aujourd'hui et de nous rendre peut-être un peu moins impuissant.es à agir sur eux.

C'est vraiment cette question de la formation politique, d'éducation populaire, pour avoir des cadres de compréhension de la société dans lesquels on ne nous renvoie pas uniquement à des dimensions interindividuelles ou psychologiques. »

Existe-t-il d'autres politiques d'intégration qui pourraient vous inspirer ?

« Je poserai la question différemment : sur combien de générations va-t-on considérer que la question pertinente est celle de « l'intégration ?

Cette question est souvent posée à des gens qui sont la troisième, voire la quatrième génération de gens nés en France, qui ont grandi en France, ont été socialisés en France. A part le fait qu'ils ne sont pas blancs, pourquoi les soupçonne-t-on de ne pas être intégrés ? Je crois que là aussi, il faut s'interroger sur nos représentations : quand on parle de gens « issus de l'immigration », que veut-on dire exactement ?

Ca peut être important parce qu'il y a et peut y avoir des processus de discrimination, des inégalités

spécifiques vécues par les personnes au nom de leur allure, de leur manière de parler, de leur adresse, de leur positionnement social ; mais je ne suis pas sûre que ça nous aide de continuer à poser ces questions-là en termes d'intégration, et pas en d'autres termes, par exemple en termes d'inégalités ou de discriminations.

C'est vrai que les catégories populaires de la société française aujourd'hui ne sont pas que blanches. Ça ne veut pas dire pour autant que c'est redevable d'une politique d'intégration. »

Est-ce que les centres sociaux sont là pour panser les plaies dans l'urgence ou accompagner la prise de conscience par les personnes des discriminations qu'elles subissent ?

« Je pense que dans beaucoup de cas, les personnes sont conscientes des discriminations qu'elles subissent, même si elles ne mettent pas nécessairement le mot d'injustice dessus. Par contre, il me semble que dans beaucoup de cas, un certain nombre d'acteurs et d'actrices des centres sociaux ne sont pas conscient.es des formes de domination qu'ils/elles exercent.

Cela pourrait faire l'objet d'une réflexivité collective sur les manières inconscientes de discriminer. Est-ce qu'il existe des discriminations inconscientes ? Oui. Elles découlent notamment du fait qu'elles ne sont pas conscientisées comme telles : on ne conscientise pas sa propre position de domination, par exemple. On n'a pas le sentiment qu'on se trouve dans une position de domination, alors que souvent on l'est.

Il y a là aussi à réfléchir, non seulement sur comment « accompagner » les personnes sur la prise de conscience des discriminations qu'elles subissent, mais aussi nous accompagner nous-mêmes sur comment on prend conscience des positions de pouvoir et de domination qu'on occupe, qui produisent des effets, qu'on ne voit pas comme tels parce qu'on est dans une position de pouvoir.

Il faut donc déconstruire beaucoup de choses. Je suis consciente du fait que ça complique la vie, mais c'est aussi ce qui la rend passionnante.

Cette injonction à l'intégration ou cette suspicion systématique de non-intégration qui est adressée à certains ou certaines, générations après générations, renvoie à toute l'histoire de la société française. Je dirais que c'est typiquement un processus « d'altérisation stigmatisation », un processus de stigmatisation et de non-reconnaissance.

Ce qui est à l'œuvre là, c'est bel est bien le fait que l'on ne reconnaît pas ces personnes comme faisant pleinement partie de la société française et là encore, parce qu'il y a un ensemble de représentations, qui fait toujours peser une suspicion sur la pleine appartenance de ces personnes à la société française. »

Les mots qu'on utilise ont des effets sociaux et politiques, il faut y être attentifs !

« Il faut être attentif au vocabulaire qu'on utilise, et je sais que dans le réseau des centres sociaux, c'est une question dont les gens sont conscients depuis longtemps. Par exemple, avec tout le travail mené avec Aequitaz autour de la Sécurité Sociale, on se rend bien compte à quel point parler de « charges sociales » au lieu de parler de « contributions » sociales » cadre notre manière de penser cette question.

C'est souvent considéré ou là aussi, délégitimé, comme étant du « politiquement correct », mais malgré tout, les mots qu'on utilise ont des effets sociaux et politiques, il faut y être attentif !

Je parlais des « mamans » tout à l'heure, ça peut parfaitement être utile, légitime et fabriquer de la puissance d'agir de parler ainsi (« mères » serait sans doute plus adapté et moins infantilisant), mais il faut savoir comment on en parle et pourquoi, et ne pas utiliser ce terme comme une sorte d'assignation délégitimante via à vis de ces femmes.

Les mots que l'on utilise sont vraiment importants et il y a du travail aussi à faire là-dessus ; il ne s'agit pas de dire qu'il y a des mots qui sont mauvais et d'autres bons, tout dépend du sens qu'on leur donne ; mais on a intérêt à expliciter le plus possible ce sens.

C'est comme « la mixité ». La mixité sociale c'est bien, c'est effectivement enrichissant de découvrir comment vivent les autres, la diversité des formes de vie dans une société, etc., ça dépend ce que l'on en fait. Est-ce qu'on prône « la mixité » pour favoriser des convergences d'intérêts entre des groupes, des personnes, des alliances, des soutiens réciproques, de la réflexivité commune ? Ou est-ce qu'on le fait juste parce que l'on est tous ensemble, on est tous égaux, il faut tous se mélanger, mais du coup on oublie des formes de dominations ?

L'enjeu est donc d'être conscient que les mots qu'on utilise ont des effets à la fois sur les personnes avec lesquelles on travaille, on interagit et sur les processus sur lesquels on essaie d'agir. »

Est-ce que les financements que reçoivent les centres sociaux pour agir sont une forme de redistribution ?

« Les financements que reçoivent les centres sociaux font-ils partie de la redistribution, sont-ils une forme de justice distributive ? Oui, et c'est important de le dire et de ne pas interagir avec les personnes comme si on était dans de la prestation de service. C'est quelque chose que j'ai eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises et que la FCSF évoque également dans certaines de ses formations.

Quand on fait du soutien scolaire, est-on dans de la prestation de service ou dans de la justice sociale ? Là aussi, les mots sont importants, les mots qu'on met sur ce que l'on fait sont importants. Est-ce que l'on fait du soutien scolaire parce qu'il y a des injustices, des inégalités et

que ça ne nous satisfait pas et qu'on souhaite avoir une action en termes de justice sociale ?

Parce que les gens qui viennent au centre social n'ont pas les moyens de se payer Acadomia ou plutôt, ceux qui peuvent se payer Acadomia ne mettent pas leurs gamins au centre social pour le soutien scolaire.

Les mots qu'on met sur l'argent qu'on reçoit sont importants. Ça peut être un argument vis-à-vis des partenaires, le fait que ce n'est pas juste un geste caritatif pour aider les pauvres des quartiers populaires, c'est un enjeu de justice sociale auquel on est attaché et qui justifie le maintien des financements.

« Merci à toutes et à tous pour la richesse de vos discussions et l'importance des points que vous abordez et que vous traitez au quotidien dans les centres sociaux. Je sais que ce n'est pas facile, et qu'on rajoute de la complexité à la complexité. Mais il me semble qu'il faut lutter contre la tendance, assez forte dans les centres sociaux quelquefois, à opposer la pensée et l'action.

Et il me semble que tous ces moments-là nous poussent à réaliser que la pensée et l'action sont intimement liées et que l'on ne peut pas agir sans penser et inversement, que la pensée est aussi une forme d'action. La pensée est aussi très concrète, elle n'est pas que théorique. Elle a des effets sociaux. »



Ressources bibliographiques

📖 **Nancy Fraser**, « Penser la justice sociale : entre redistribution et revendications identitaires », 1998, *Politique et Sociétés*, Vol. 17, n° 3

📖 **Colette Guillaumin**, « L'idéologie raciste : genèse et langage actuel », *Folio*, 2002, [1972] ; « Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature », *iXe*, 1992

📖 **Bénédicte Fiquet**, « Aubervilliers : des crèches pour l'égalité » film produit par Adéquations et la Ville d'Aubervilliers (<http://www.adequations.org/spip.php?article2519>), 2017

📖 **Sirma Bilge** « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », dans *Diogène* 2009/1 (n°225) (<https://www.cairn.info/revue-diogene-2009-1-page-70.htm>)

📖 **Hélène BERTHELEU**, « Multiculturalisme, citoyenneté et conflit : une approche sociologique » dans **Gwen Cressman** (dir.), *Multiculturalisme, démocratie et citoyenneté*, Revue RANAM (Recherches anglaises et nord-américaines), no 42, 2009 (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00347468/document>)

📖 **Gérard Noiriel**, « Le Creuset français, Histoire de l'immigration (XIXe – XXe siècle) », *Le Seuil*, 2016

📖 **Julien Talpin, Hélène Balazard, Marion Carrel, Samir Hadj Belgacem, Sümbül Kaya, Guillaume Roux**, « L'épreuve de la discrimination. Enquête dans les quartiers populaires », Presses Universitaires de France, 2021

📖 **Fatima Ouassak** « La puissance des mères », *La Découverte*, 2020

Et aussi...

Des podcasts : **Un Podcast à Soi**, sur Arte : https://www.arteradio.com/emission/un_podcast_soi

Un Blog : <https://lmsi.net/>

Et le premier **Cycle du Buffet des idées** de la FCSF : <https://congres.centres-sociaux.fr/le-buffet-des-idees/>



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



Union Francilienne des Centres Sociaux

4, rue Jules Vallès
91 390, MORSANG SUR ORGE

Tel : 01 60 16 74 65 - union.francilienne@gmail.com
iledefrance.centres-sociaux.fr